

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2025/031

**Objet : Autorisation de signature de la convention d'aide financière attribuée par l'Etat au titre du Fonds vert « Renaturation en ville » – pour l'aménagement d'une « rue jardin » sur le territoire de la commune de Ris-Orangis**

#### Séance du lundi 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 4 février 2025, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la

séance : 26

Excusés

représentés : 7

Absents : 2

\*<sub>1</sub> Arrivée à 18h32 au cours de l'appel

\*<sub>2</sub> Arrivée à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour et repartie à 20h29 avant le vote du point n°5 en confiant son pouvoir à S. Mercieca

\*<sub>3</sub> Arrivé à 18h35 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

\*<sub>4</sub> Arrivé à 18h37 avant le vote du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

\*<sub>5</sub> Arrivée à 18h40 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

\*<sub>6</sub> Arrivé à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

\*<sub>7</sub> Représentée par F. Deraedt jusqu'à son arrivée à 18h46. A pris personnellement part au vote à compter du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

\*<sub>8</sub> Arrivé à 18h48 avant le vote du point n°4 et reparti à 20h46 avant le vote du point n°7 inscrit à

**Hôtel des délibérations du jour**

Place du Général-de-Gaulle

91130 Ris-Orangis

T. 01 69 02 52 52

F. 01 69 02 52 53

Contact@ville-ris-orangis.fr

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils\*<sub>1</sub>, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Noureddine Siana\*<sub>6</sub>, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*<sub>3</sub>, Valérie Marion\*<sub>7</sub>, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik\*<sub>5</sub>, Nejla Toptas\*<sub>2</sub>, Sofiane Seridji\*<sub>6</sub>, Christian Amar Henni, José Peres\*<sub>4</sub>, Christine Tisserand, Erick Couturier, Yvrose Jameau

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Souad Medani, Claudine Cordes à Gilles Melin, Jérémy Kawouk à Marcus M'Boudou, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Nicolas Fené à Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Séverin Yapo, Claude Stillen

:

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

---

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
10 février 2025  
DÉLIBÉRATION  
N°2025/031

**Objet : Autorisation de signature de la convention d'aide financière attribuée par l'Etat au titre du Fonds vert « Renaturalation en ville » – pour l'aménagement d'une « rue jardin » sur le territoire de la commune de Ris-Orangis**

Travaux

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Gilles MELIN, Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant création d'un Fonds d'accélération écologique dans les territoires, doté de deux milliards d'euros, aussi appelé « Fonds vert »,

**VU** la délibération du Conseil d'administration n° CA 22-10 du 07 juillet 2022, pour le paiement de l'aide attribuée au titre du Fonds vert Axe 2 « renaturalation des villes et des villages »,

**VU** le courrier de notification de la subvention au titre du Fonds vert concernant l'opération d'aménagement d'une « rue jardin » sur le territoire de la commune en date du 23 décembre 2024,

**VU** la décision n° 2023/126 du 19 avril 2023 sollicitant une subvention au titre du Fonds vert 2023 - Axe 2 « renaturalation des villes et des villages » - et tout autre dispositif d'aide,

**VU** la convention d'attribution et de paiement de l'aide financière octroyée par l'Etat proposée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie et Ecologie en date du 29 janvier 2025,

**APRES DELIBERATION**

**APPROUVE** les termes de la convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au titre du Fonds vert Axe 2 « renaturalation des villes et des villages », et pour son projet urbain d'aménagement d'une « rue jardin » sur son territoire avec les objectifs du projet - apaiser, partager, végétaliser.

2025/

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre du Fonds vert ainsi que tous les documents subséquents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **25 FEV. 2025**

Publié le : **26 FEV. 2025**

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux  
mois à compter de sa  
publication et de sa  
notification.

Signé électroniquement par :  
**STEPHANE RAFFALLI**  
Le 20/02/2025 à 16:25

